

Recherche de preuves et d'apprentissages

Renforcer les systèmes institutionnels d'information sur l'éducation pour améliorer les données relatives aux crises et aux risques dans les situations d'urgence et les crises prolongées

Avec le soutien de



Sommaire

I. En bref.....	3
1. Questions directrices	3
2. A qui s'adresse cet appel ?.....	3
3. Comment soumettre une contribution ?.....	3
4. Contact.....	3
II. Contexte	4
1. Pourquoi l'UNESCO recherche-t-elle des preuves et des apprentissages ?	4
III. Objectif et champ d'application	5
1. Questions directrices et manque de preuves.....	5
2. Données relatives aux crises et aux risques	5
3. Un accent sur l'apprentissage.....	5
IV. Soumettre des preuves et des apprentissages	6
V. Examen et publication.....	6
1. Processus et critères de révision	6
2. Publication	8
VI. Demandes de renseignements et informations complémentaires.....	8

I. En bref

La Section des migrations, des déplacements, des situations d'urgences et de l'éducation de l'UNESCO recherche des preuves et des apprentissages sur les pratiques qui ont tenté et éventuellement réussi à renforcer les systèmes institutionnels d'information sur l'éducation et à améliorer les données relatives aux crises et aux risques dans les situations d'urgence et les crises prolongées. L'objectif est de collecter un large éventail de preuves et d'apprentissages basés sur la pratique qui peuvent être compilés dans une base de données en libre accès, examinée par des pairs et consultable par tous ceux qui sont impliqués dans les données relatives à l'éducation dans les situations d'urgence (ESU). Cette base de données, hébergée par le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), fournira aux praticiens, aux décideurs politiques et aux chercheurs des connaissances, des preuves et des apprentissages utiles et indispensables. Les propositions de contributions peuvent porter sur tout ou partie de la chaîne de valeur des données, depuis l'environnement favorable et la production des données jusqu'à leur partage et leur utilisation.

1. Questions directrices

Les propositions doivent inclure des preuves et des apprentissages qui contribuent à répondre aux questions directrices décrites dans la section 3, ci-dessous.

2. A qui s'adresse cet appel ?

Nous recherchons des contributions de la part de tous les acteurs impliqués dans le travail sur les données relatives aux crises et aux risques et dans le renforcement des systèmes institutionnels d'information sur l'éducation, notamment :

- Les ministères de l'éducation et autres organisations du secteur public
- Les organisations à base communautaire
- Les organisations de la société civile
- Les agences des Nations Unies et les ONG internationales
- Les mécanismes de coordination (clusters ou groupes de travail sectoriels)
- Les ONG nationales et locales
- Les universités et instituts de recherche
- Les bailleurs de fonds
- Les organisations du secteur privé

L'UNESCO encourage les soumissions d'organisations et d'acteurs locaux travaillant avec les systèmes éducatifs nationaux à des niveaux décentralisés.

3. Comment soumettre une contribution ?

Veuillez compléter le formulaire ici : bit.ly/3KkWMkN

4. Contact

Si vous avez des questions concernant cette recherche ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

iedata@unesco.org

II. Contexte

Pour atteindre l'ODD 4 et respecter le principe de ne laisser personne de côté, les besoins éducatifs des populations touchées par une crise doivent être abordés de manière globale. Le cadre d'action « Éducation 2030 » souligne la nécessité de « développer des systèmes éducatifs plus résilients et plus réactifs face aux conflits, aux troubles sociaux et aux risques naturels - et de veiller à ce que l'éducation soit maintenue dans les situations d'urgence, de conflit et d'après-conflit ».

Le manque de données et de preuves fiables est un facteur essentiel qui contribue à ce que les besoins éducatifs dans les contextes de crise ne trouvent de réponse satisfaisante.¹ Dans les contextes de crise, il peut être difficile d'accéder à des données sur l'éducation fiables et à jour. Les données accessibles au public sont souvent fragmentées ou difficiles à consulter, ce qui constitue un défi pour ceux qui s'efforcent de fournir une éducation aux apprenants impactés.²

À une époque où les crises humanitaires et les déplacements durent de plus en plus longtemps, la nécessité de disposer de systèmes d'information institutionnels sur l'éducation nationaux et résilients qui prennent en compte les considérations humanitaires et de développement, est de plus en plus évidente. Le renforcement des capacités de collecte et d'utilisation de données de qualité sur les crises et les risques permettra aux autorités nationales de jouer un rôle plus efficace en dirigeant la planification de la préparation de l'ESU et en favorisant la continuité entre la réponse à l'urgence et le rétablissement à plus long terme.

Bien que l'UNESCO reconnaisse la valeur des différentes sources de données liées aux crises pour les besoins spécifiques des différentes parties prenantes (par exemple, les évaluations rapides des besoins humanitaires, REMIS), les systèmes d'information institutionnels sur l'éducation peuvent constituer un point d'entrée privilégié pour renforcer le lien entre humanitaire et développement et pour favoriser l'alignement, la collaboration et la planification à long terme.³ Lorsqu'ils sont opérationnels et adaptés à cet effet, les systèmes d'information institutionnels sur l'éducation peuvent recueillir des données à l'échelle du système comparables dans le temps, ce qui permet de suivre les tendances essentielles à la préparation aux situations d'urgence ainsi qu'à la réponse aux crises et au relèvement à long terme.

1. Pourquoi l'UNESCO recherche-t-elle des preuves et des apprentissages ?

L'UNESCO a développé une expertise et des connaissances significatives en matière de renforcement des capacités des systèmes dans les contextes de crise. Cependant, l'accès aux connaissances, aux preuves et aux apprentissages concrets et exploitables sur les pratiques visant à renforcer les systèmes éducatifs nationaux en cas de crise et de risque reste limité.

¹ NORRAG, 2019. « [Collecte de données et établissement de preuves pour soutenir l'éducation en situation d'urgence](#) »

² INEE et al, 2019. « [Données sur l'éducation dans les situations d'urgence : Une vision à long terme et un programme d'action](#) »

³ NORRAG, 2019.

C'est pourquoi, en alignement avec les objectifs du Fonds d'accélération d'ECW⁴, l'UNESCO vise à combler ce manque en rassemblant des preuves et des apprentissages basés sur la pratique. L'objectif est de recueillir un large éventail de pratiques qui peuvent être compilées dans une base de données en libre accès, examinée par des pairs et consultable par tous ceux qui travaillent sur ou avec des données relatives à l'ESU.

III. Objectif et champ d'application

1. Questions directrices et manque de preuves

Par le biais de cette recherche de preuves et d'apprentissage, l'UNESCO tente de combler les lacunes identifiées en matière de connaissances et de preuves dans la pratique de l'ESU. Les soumissions doivent inclure des preuves et des apprentissages qui contribuent à répondre aux questions suivantes :

- 1) Comment renforcer les données sur l'éducation liées aux crises et aux risques au sein des systèmes éducatifs nationaux ?**
- 2) Comment les acteurs de l'éducation, y compris l'UNESCO, peuvent-ils renforcer l'utilisation et le partage de données pertinentes sur les crises et les risques ?**
- 3) Comment les données relatives aux crises et aux risques peuvent-elles être mieux coordonnées et harmonisées dans l'objectif de renforcer les systèmes au sein des systèmes éducatifs nationaux et à travers le double nexus humanitaire-développement ?**

Les preuves et les apprentissages doivent être largement basés sur la pratique, contextualisés, mais les recherches pertinentes sont également les bienvenues.

2. Données relatives aux crises et aux risques

Le terme « données relatives à l'éducation en situation d'urgence » est généralement utilisé pour désigner les données relatives aux phases de réponse aux crises et de relèvement. Cependant, il est certain qu'un système de données complet devrait répondre à toutes les dimensions de la gestion des risques. Une telle approche devrait refléter les besoins en matière de données et d'informations liées à la prévention/atténuation, à la préparation, à la réponse et au relèvement, désignées dans ce document comme « données relatives aux crises et aux risques ».

3. Un accent sur l'apprentissage

Bien que les contributions doivent être fondées sur des données probantes, conformément aux critères décrits dans la section 5, l'objectif de cet exercice n'est pas seulement de recueillir des pratiques qui documentent des réussites ou « ce qui fonctionne ». L'UNESCO recherche également des pratiques qui documentent l'apprentissage, même si les processus de la soumission n'ont pas été jugés entièrement réussis. Les pratiques qui démontrent les

⁴ "Promouvoir des produits sur l'apprentissage et les preuves, en tant que connaissances exploitables, à partir des résultats des initiatives financées par l'AF".

obstacles au changement, l'adaptation aux défis et une réflexion claire sur les leçons apprises sont encouragées à être soumises car elles fournissent également des connaissances essentielles pour ceux qui travaillent actuellement sur les données liées aux crises et aux risques et sur le renforcement des systèmes dans l'éducation.

IV. Soumettre des preuves et des apprentissages

Les propositions de contribution peuvent être faites en anglais, français et espagnol.

Elles doivent éviter autant que possible l'utilisation de jargon et d'acronymes inexpliqués, et tenir compte du fait qu'elles pourront être lues par des personnes qui ne sont pas nécessairement des spécialistes de l'ESU ou des données. Le texte de votre contribution constituera le corps du cas pratique qui sera publié par la suite. Par conséquent, vous devez vous assurer que vous répondez aux questions du formulaire de soumission et que vous détaillez clairement les faits, les preuves et les apprentissages les plus importants. Toute preuve soumise dans le cadre de votre exemple sera également mise à la disposition des autres et contribuera au processus de révision.

Si vous souhaitez soumettre un document dans un format autre qu'un texte (ex. vidéo, photo ou audio), veuillez nous contacter.

V. Examen et publication

1. Processus et critères de révision

Afin de garantir la qualité et la pertinence des propositions, celles-ci seront examinées à la fois en interne (par l'équipe chargée des données de l'ESU de l'UNESCO et les bureaux régionaux et/ou nationaux concernés) et en externe par un partenaire technique. Ce processus n'a pas pour but de porter un jugement sur la nature des pratiques soumises. Cependant, il est mis en place pour garantir que les exemples et les preuves associées sont solides, conformes aux normes du secteur, et qu'une fois publiés, ils peuvent fournir des apprentissages utiles à d'autres personnes travaillant dans le domaine de l'ESU. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des critères de publication. Le processus de révision s'articule autour de trois domaines : pertinence, qualité et apprentissage.

Aperçu des critères d'examen et de sélection

Critères de sélection et d'examen

Pertinence

Les soumissions présentent des preuves et/ou un apprentissage qui aident à répondre à une ou plusieurs des questions directrices suivantes :

- 1) Comment renforcer les données sur l'éducation liées aux crises et aux risques au sein des systèmes éducatifs nationaux ?

- 2) Comment les acteurs de l'éducation, dont l'UNESCO, peuvent-ils renforcer l'utilisation et le partage de données pertinentes sur les crises et les risques ?
- 3) Comment les données relatives aux crises et aux risques peuvent-elles être mieux coordonnées et harmonisées pour soutenir les objectifs de renforcement des systèmes au sein des systèmes éducatifs nationaux et à travers le lien entre humanitaire et développement ?

Les pratiques soumises couvriront une partie ou la totalité de la chaîne de valeur des données :

- Production de données : Améliorer la couverture, l'exhaustivité, la fiabilité et la mise à jour des données.
- Utilisation des données : renforcer l'utilisation des données pour accroître la préparation par la planification à moyen et long terme dans l'éducation, renforcer la politique et la planification fondées sur des preuves dans le secteur de l'éducation par les autorités éducatives à tous les niveaux.
- Partage des données : Créer et renforcer les protocoles de partage des données, améliorer la disponibilité, la qualité et la convivialité des données.
- Environnement favorable : Améliorer la gouvernance des données en travaillant sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels, en soutenant le développement des capacités pour les données de l'ESU et en améliorant la coordination des données relatives aux crises et aux risques.

Qualité

Les soumissions/pratiques ne seront sélectionnées pour un examen plus approfondi que si elles sont jugées :

- Basées sur des pratiques et des normes de l'ESU solides et reconnues, notamment les [Normes minimales de l'INEE](#) et le [Cadre global de sécurité scolaire](#).
- Soutenues par une solide base de preuves documentées.
- Pertinentes et spécifiques au contexte, démontrant clairement une réponse aux besoins contextuels des communautés et des acteurs de l'éducation dans les milieux touchés par la crise et s'inscrivant dans le contexte culturel, social, politique et économique.
- Démontrant une approche participative et collaborative impliquant un large éventail d'acteurs de l'éducation et ceux d'autres secteurs et systèmes.

Apprendre

Les soumissions/pratiques ne seront sélectionnées pour un examen plus approfondi que si elles sont jugées :

- Efficaces pour capturer l'apprentissage programmatique qui identifie et reflète les conditions de succès et/ou d'échec et toute adaptation entreprise pour répondre aux obstacles, aux défis et aux changements de contexte.

2. Publication

L'UNESCO collabore avec l'INEE pour publier et diffuser les données et les connaissances à un public aussi large que possible. L'INEE est largement considéré comme « LA » référence pour la collecte, la compilation et l'amplification des connaissances pour les décideurs politiques, les praticiens et les universitaires travaillant sur des questions liées à l'ESU.⁵ Les preuves et les apprentissages seront publiés dans un modèle harmonisé de cas pratiques hébergés sur le site web de l'INEE où ils seront classés par domaine pertinent des Normes minimales de l'INEE et par domaine(s) pertinent(s) de la chaîne de valeur des données. A l'avenir, le contenu sera déplacé vers la nouvelle plateforme de preuves en ligne de l'INEE, conformément à son programme d'apprentissage.⁶

VI. Demandes de renseignements et informations complémentaires

Ces efforts de collecte de données et d'apprentissages sont menés par l'équipe de l'initiative pour les données relatives à l'ESU de l'UNESCO, basée dans la Section pour la migration, le déplacement, les situation d'urgences et l'éducation, en collaboration avec l'INEE.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur l'appel ou sur l'utilisation des preuves et des apprentissages, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

iedata@unesco.org.

⁵ Pour plus d'informations, consultez le site : <https://inee.org/how-we-work/evidence>

⁶ Pour plus d'informations, consultez le site : <https://inee.org/inee-learning-agenda>